



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 25 février 2021

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation du compte rendu du 12 février 2021,
- 3) **Eau potable** : Choix du type de contrat – choix bureau d'études,
- 4) **Travaux** : Choix du maître d'œuvre pour les travaux rue Thévenot,
- 5) **USEDA** : Extension éclairage public,
- 6) **Patrimoine** : Local à louer au Vivier,
- 7) **Personnel** : Embauche d'un contrat PEC,
- 8) **Bibliothèque** : Nouvelles activités proposées,
- 9) **Scolaire** : Organisation du temps scolaire,

Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.

Mmes ALEXANDRE Monique – PETIT Franciane – BONNETIER Paulette – Astrid JUMEAUX – LEVANDOWSKI Martine.

Arrivée de Monsieur Hugues VIOT à 18h40.

ETAIT REPRESENTE :

MAILLARD Cédric par LEVANDOWSKI Martine

MEY James par FORET Pascal

ETAIENT ABSENTES :

Stéphanie GAUDET – SALENGROS Martine.

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 05.

Affaire 1 - Administration Générale : Élection du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation du compte rendu du 12 janvier 2021

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent le procès-verbal du 12 janvier 2021.

Affaire 3 : Eau potable : Choix du type de contrat

Actuellement la gestion du service de l'eau potable est confiée à un délégataire qui exploite le service public existant. Le contrat arrive à son terme en janvier 2022. Deux solutions se présentent pour le renouvellement ; soit la commune reste en délégation de service public, soit le service est géré en régie.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de rester en délégation de service public pour la gestion de l'eau potable.

Affaire 4 : Eau potable : Choix du bureau d'études

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage pour l'eau potable, en janvier 2022, le conseil municipal souhaite être accompagné par un bureau d'études qui pourra rédiger toutes les pièces de la procédure de consultation des entreprises.

Après avoir étudié les candidatures des bureaux d'études, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité choisissent de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la délégation de service public, à la société LB Collectivités Conseils, associée à IHR Environnement pour un montant de 10 850 euros HT.

Arrivée de Monsieur Hugues VIOT

Affaire 5 : Travaux : Choix du maître d'œuvre – Travaux rue Thévenot

Dans le cadre des travaux rue Thévenot, le conseil municipal décide de faire appel à un bureau d'études.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable rue Thévenot à la société ECAA pour un montant de 7 900 euros HT.

Affaire 6 : USEDA : Extension EP jusqu'au circuit automobile.

L'éclairage public ne va pas jusqu'au circuit automobiles. Le cout total des travaux pour étendre l'éclairage public jusqu'à ce site s'élève à 7 040.81 euros HT.

Après déduction de la participation de l'USEDA, la contribution de la commune est de 5 512 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ↳ d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- ↳ s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Affaire 7 : Patrimoine : Location d'un local sur le site du Vivier

Monsieur GENTE Tanguy représentant la société Meunier Construction Rénovation, a décidé de résilier son bail de location sur le site du Vivier à la date du 31 mars 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ↳ De louer un local au Vivier d'une superficie de 264 m², à compter du 1er avril 2021 à Monsieur VERDUN Nicolas pour un loyer mensuel de 300.96 euros.
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer le bail.

Affaire 8 : Personnel : Contrat Parcours Emploi Compétences

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recourir au dispositif « Parcours Emploi Compétences » de pôle emploi pour recruter une personne au service technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ Autorise la mise place de d'un contrat "PEC",
- ↳ Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,
- ↳ Précise que le contrat est conclu pour une durée déterminée de 12 mois à compter du 01/04/2021 jusqu'au 31/03/2022,
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à son application.

Affaire 9 : Bibliothèque : Nouvelles activités proposées

Madame Pascal BRYCOVE a adressé un courrier à la mairie pour proposer de développer les activités de la bibliothèque, par le biais de diverses manifestations :

- ↳ Expositions,
- ↳ Ateliers (entretien, jardinage ...),
- ↳ Troc plantes,

Quelques aménagements devront être réalisés, comme l'installation de panneaux indicateurs et d'un panneau « Bibliothèque » sur la façade du bâtiment, nettoyage et damage du chemin d'accès.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet.

Affaire 10 : Scolaire : Organisation du temps scolaire

Par délibération n°2 en date du 6 juillet 2017 le conseil municipal proposait de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires comme suit :

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 – 11 h 30	13 h 00 – 16 h 00
Mardi	8 h 30 – 11 h 30	13 h 00 – 16 h 00
Jeudi	8 h 30 – 11 h 30	13 h 00 – 16 h 00
Vendredi	8 h 30 – 11 h 30	13 h 00 – 16 h 00

Cette organisation avait été acceptée par le directeur académique des services de l'éducation nationale mais cette décision ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander le renouvellement de l'organisation du temps scolaire, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Questions diverses

Permanence du député Monsieur Marc DELATTE vendredi 26 mars 2021 de 14 heures à 15 heures.

Mise en place de la fibre à la mairie.

Projet au Relais d'Assistantes Maternelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Maire,



Jacques PORTAS